

Mis en ligne le 12/03/2026

Conditions de commercialisation et d'Utilisation de la Plateforme MyAstuce

Les présentes Conditions de commercialisation et d'Utilisation (CCU) s'appliquent au service de commercialisation et de réservation de titres de transport proposés sur la Plateforme MyAstuce.

L'Opérateur de la Plateforme MaaS MyAstuce, la société Cityway, agit en qualité de Fournisseur de Service Numérique Multimodal (FSNM) distributeur au sens de l'article L.1115-10 du Code des transports, pour le compte de la Métropole Rouen Normandie, Autorité Organisatrice de la Mobilité (ci-après "AOM") et maître d'ouvrage de la Plateforme MaaS MyAstuce.

L'Opérateur de la Plateforme MaaS est chargé de l'exploitation technique, commerciale et fonctionnelle de ladite Plateforme MaaS.

En accédant et en utilisant la Plateforme MaaS, vous acceptez de respecter et d'être lié par les présentes CCU.

Si vous n'acceptez pas ces conditions, vous devez immédiatement cesser d'utiliser la Plateforme MaaS.

1. Définitions

Les termes dont la première lettre figure en majuscule ont, dans le cadre des présentes, la signification qui leur est donnée ci-après. Sauf indication contraire, ces termes s'entendent de manière identique au singulier et au pluriel, ainsi qu'au masculin et au féminin.

« **Canaux** » désignent les interfaces numériques mises à disposition par l'Opérateur conformément au Marché conclu avec la Métropole Rouen Normandie, permettant d'accéder à la Plateforme MaaS à savoir (i) l'application MyAstuce disponible sur Play store et l'App store (ci-après « l'Application »), (ii) le site internet My Astuce. Chacun de ces Canaux est plus amplement décrit dans les conditions générales d'utilisation de chacun d'eux.

« **Commande(s)** » désigne(nt) les achats de titres de transport et/ou d'abonnements et/ou réservations de Service(s) de Mobilité effectués par l'Utilisateur sur la Plateforme MaaS. Ces Commandes sont traitées techniquement par l'Opérateur de la Plateforme MaaS, étant précisé que les clients Utilisateurs paieront via la solution de paiement PAYNUM et que les Partenaires concernés par la Commande encaisseront le paiement des Utilisateurs via la solution de paiement PAYNUM. « **Compte Utilisateur** » ou « **Compte Mobilité** » : désigne l'espace personnel dédié à l'Utilisateur, après inscription et authentification sur l'un des Canaux. Ce compte permet notamment à l'Utilisateur d'accéder à l'achat de titres de transport. L'Utilisateur reconnaît et accepte que le compte personnel créé, sur un Canal, est synchronisé sur l'ensemble des médias. Toute modification effectuée sur l'un des médias (tels que identifiants, préférences, informations personnelles, etc.) sera automatiquement répercutée sur l'ensemble des outils de la Plateforme MaaS et des Partenaires des Services de Mobilité auxquels l'Utilisateur a souscrit. L'Utilisateur s'engage à fournir des informations exactes lors de l'inscription et à maintenir son Compte Utilisateur à jour.

« **Conditions Générales d'utilisation des Services de mobilité des Partenaires** » désignent les règlements d'exploitations et d'utilisation des Services de Mobilité réalisés par chaque Partenaire. Ces conditions doivent être acceptées par l'Utilisateur afin de pouvoir utiliser les Services de Mobilité proposés par le Partenaire concerné et/ou acheter des titres de transport pour lesdits Services de Mobilité. Elles sont spécifiques à chaque Partenaire et s'appliquent en complément des présentes CCU de la Plateforme MaaS.

« **Conditions de commercialisation et d'Utilisation** » ou « **CCU** » désignent les présentes Conditions de commercialisation et d'Utilisation applicable à la Plateforme MyAstuce accessible par les Canaux, leurs éventuelles versions postérieures et annexes.

« **Données** » : désignent les informations, publications et, de manière générale, les données pouvant être consultées, créées ou modifiées par les Utilisateurs de la Plateforme MaaS.

« **Identifiants** » : désignent l'identifiant et le mot de passe nécessaires à l'identification d'un Utilisateur sur son Compte Mobilité. L'identifiant et le mot de passe permettent à l'Utilisateur d'accéder à des Services réservés aux Membres. Ils doivent rester strictement personnels et confidentiels.

« **Membre** » : l'Utilisateur devient Membre lorsqu'il est identifié sur son Compte Mobilité.

« **Opérateur de la Plateforme MaaS** » ou « **Opérateur** » désigne la société Cityway, agissant en tant que FSNM distributeur, et chargée de l'exploitation technique, commerciale incluant le service client et fonctionnelle de la Plateforme MaaS dans le cadre du Marché d'élaboration et d'exploitation du MaaS MyAstuce attribué par la Métropole Rouen Normandie. L'Opérateur de la Plateforme MaaS n'encaisse pas les recettes issues des ventes réalisées via la Plateforme MaaS et ne dispose d'aucun pouvoir de disposition sur les fonds des Utilisateurs.

« **Partenaire(s)** » : désigne(nt) chaque prestataire fournisseur de Service(s) de Mobilité qui sera directement, contractuellement, personnellement et exclusivement engagé envers l'Utilisateur pour lui fournir le(s) Service(s) de Mobilité qu'il propose en contrepartie du paiement du Prix.

« **Plateforme MyAstuce** » ou « **Plateforme MaaS** » : désigne le service numérique multimodal, exploité par l'Opérateur de la Plateforme MyAstuce et accessible via les Canaux.

La Plateforme MaaS permet :

- la présentation des Services de Mobilité proposés par les Partenaires, au nom et pour le compte de ces derniers sur la base des données qu'ils fournissent, et
- l'achat et/ou la réservation de ces Services de Mobilité par les Utilisateurs.

« **Prix** » : désigne la somme due par l'Utilisateur au(x) Partenaire(s) au titre de chaque Commande portant sur des Services de Mobilité proposés par le(s) Partenaire(s) concerné(s).

« **Service(s) de Mobilité** » : désigne(nt) le(s) service(s) de transport fourni(s) ou exécuté(s) par le(s) Partenaire(s).

« **Solution de paiement** » : désigne l'outil Paynum de Docaposte (agent de services de paiement de l'établissement de monnaie électronique eZyness) permettant aux Utilisateurs de payer en ligne leurs Commandes effectuées sur la Plateforme MaaS.

« **Utilisateur** » : désigne toute personne physique majeure (au sens du droit civil français) ou toute personne morale (tel qu'un établissement scolaire, une association ou un organisme à but non lucratif) utilisant la Plateforme MaaS ou envisageant de l'utiliser pour effectuer une Commande via l'un des Canaux. Toute commande doit être effectuée par une personne disposant de la capacité juridique à contracter, conformément à l'article 1146 du Code civil.

« **Vous** », « **votre** » ou « **vos** » font référence à l'Utilisateur.

2. Objet

Les présentes CCU précisent les conditions d'accès à la Plateforme MyAstuce par les Utilisateurs.

Les Services de Mobilité proposés sur la Plateforme MaaS sont fournis par les Partenaires.

En sa qualité de FSNM distributeur, l'Opérateur de la Plateforme MaaS agit en tant que distributeur des titres de transport ou de mobilité c'est-à-dire qu'il commercialise ces titres aux conditions tarifaires et contractuelles définies par l'AOM et/ou les Partenaires concernés.

Il est expressément précisé que :

- La responsabilité du FSNM se limite à la mise à disposition et à la délivrance technique des titres numériques achetés via la Plateforme MaaS ;
- L'exécution matérielle des Services de Mobilité demeure de la responsabilité de l'AOM et/ou du Partenaire concerné.

Ainsi, l'Opérateur de la Plateforme n'est en aucun cas responsable de la fourniture effective des Services de Mobilité.

L'Utilisateur reconnaît et accepte expressément que toute réclamation relative à la fourniture des Services de Mobilité doit être adressée directement au Partenaire concerné via le formulaire de contact disponible sur le site internet MyAstuce.

Les Services de Mobilité proposés par les Partenaires font l'objet d'un contrat entre l'Utilisateur et chaque Partenaire concerné pour le Service de Mobilité concerné.

Le contrat entre l'Utilisateur et l'Opérateur de la Plateforme MaaS est constitué des éléments suivants (ci-après le « Contrat ») :

- des présentes CCU de la Plateforme MaaS ;
- des Conditions Générales d'Utilisation (CGU) applicables à chacun des Canaux ;
- de l'arrêté tarifaire pour les transports publics, qui peut être consulté sur [le site](#) ;
- des Conditions Générales d'utilisation des Services de mobilité des Partenaires concernant les Services de Mobilités proposés par les Partenaires ; et
- des éventuelles conditions spécifiques applicables à ces Services de Mobilité proposés par les Partenaires.

Toute Commande effectuée par l'Utilisateur sur la Plateforme MaaS vaut acceptation sans réserve par l'Utilisateur de l'ensemble des conditions contractuelles ci-dessus et ci-dessous.

En cas de contradiction ou d'incohérence entre ces documents, les priorités suivantes s'appliqueront :

1. Les Conditions Générales d'utilisation des Services de mobilité des Partenaires primeront sur les CCU et les CGU des Canaux pour toute question relative aux Services de Mobilité fournis par les Partenaires, y compris, mais sans s'y limiter, les prix, les conditions de réservation, d'annulation, de modification, et la responsabilité des Partenaires concernant ces services.
2. Les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (CCU) de la Plateforme MaaS et les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) des Canaux primeront sur les Conditions Générales d'utilisation des Services de mobilité des Partenaires pour toute question relative à l'utilisation de la Plateforme MaaS, à la gestion des Comptes Mobilité, aux modalités de paiement via la Plateforme MaaS, aux obligations de l'Opérateur de la Plateforme MaaS, ainsi qu'à toute autre disposition régissant l'utilisation des Canaux.

La Plateforme MaaS est destinée principalement aux personnes physiques non commerçantes pour une utilisation strictement personnelle et à des fins non commerciales. Toutefois, les personnes morales, telles que les établissements scolaires, associations ou organismes à but non lucratif, sont autorisées à utiliser la Plateforme MaaS, sous réserve que cet usage soit réalisé dans un cadre non lucratif, que les produits ou services achetés ne fassent pas l'objet d'une revente et qu'ils soient utilisés uniquement dans le cadre des activités propres à la structure. Toute utilisation à des fins commerciales, de revente ou de redistribution à titre onéreux est strictement interdite.

Les présentes CCU sont rédigées en langue française et mises à la disposition des Utilisateurs, qui ont la possibilité de les télécharger.

3. Périmètre de la Plateforme MaaS

La Plateforme MaaS concerne exclusivement les Services de Mobilités relevant du territoire de la Métropole Rouen Normandie.

4. Commande et Compte Mobilité

Pour utiliser la Plateforme MaaS et préalablement à toute Commande, en fonction des Canaux et des Services de Mobilité, il peut être nécessaire, pour l'Utilisateur, de créer un Compte Mobilité.

Pour plus de précisions sur la nécessité et les modalités de la création d'un Compte Mobilité, l'Utilisateur est invité à consulter les présentes CCU ainsi que les [CGU applicables](#) à chacun des Canaux.

5. Capacité

Chaque Utilisateur devra, pour passer une Commande, répondre aux conditions prévues par l'article 1146 du Code civil. Ne peuvent donc passer une commande les majeurs protégés au sens de l'article 425 du Code civil, ou les mineurs non émancipés, à moins que les responsables légaux de ceux-ci n'aient donné leur accord préalable à la passation de la Commande, ce qu'il appartiendra à chaque Utilisateur concerné de justifier.

6. Réservations et achats

6.1 Modalités de Commande en ligne

L'Utilisateur doit être en mode connecté afin de réaliser un achat sur la Plateforme MaaS quelque que soit le Canal utilisé.

6.1.1- Enregistrement et validation de la Commande

La Commande ne peut être enregistrée que si elle se déroule selon les étapes suivantes :

L'Utilisateur doit se connecter à son Compte Mobilité ou s'en créer un, sur le Canal de son choix, s'il n'en a pas :

- a. Le Membre sélectionne le/les produits qu'il souhaite acheter, après avoir consulté le prix ainsi que les conditions applicables à son/leur utilisation, telles qu'indiquées dans les conditions spécifiques à chaque type de titre de transport disponible dans la rubrique « titres et tarifs » du Canal depuis lequel il effectue la Commande ;
- b. Le Membre visualise dans son « Panier » son récapitulatif de Commande : le(s) titre(s) de transport sélectionné(s) et le montant de sa Commande. Conformément aux exigences de l'article 1369-5 du Code civil, le Membre a la possibilité de vérifier le détail de sa Commande et son prix total, et de modifier son panier le cas échéant, avant de confirmer celle-ci pour exprimer son acceptation ;
- c. Avant validation définitive, il doit renseigner son mode de paiement.
- d. Après avoir vérifié son panier, et avoir pris connaissance et accepté les Conditions Générales d'utilisation des Services de mobilité des Partenaires et les présentes CCU de la Plateforme MaaS au moment de la création de son Compte Mobilité, le Membre valide sa commande et réalise son paiement ; la Commande sera confirmée par un courriel. Cette information de prise en compte contiendra un récapitulatif du titre dont le Membre aura confirmé la Commande.

Toute Commande est ferme et définitive et vaut acceptation de la description des produits et des tarifs.

6.1.2 - Paiement de la Commande

Le paiement de la Commande est réalisé au moyen de la Solution de paiement intégrée à la Plateforme MaaS soit par carte bancaire soit par prélèvement SEPA pour certains produits. La carte bancaire pourra être enregistrée par les Utilisateurs dans la Solution de paiement pour faciliter les achats ultérieurs.

Le prélèvement mensuel SEPA est proposé pour les abonnements annuels proposés sur la Plateforme MaaS. Dans ce cadre, le parcours d'achat comprendra la saisie des coordonnées bancaires du Membre, souscripteur de l'abonnement ainsi que la signature d'un Mandat de prélèvement SEPA autorisant les prélèvements mensuels.

Les Utilisateurs sont informés que la personne procédant au paiement d'une Commande, (le "Payeur"), qu'il s'agisse d'un abonnement ou d'un titre unitaire, doit fournir des informations exactes et à jour concernant son identité et ses coordonnées. Les factures émises au titre de la Commande seront automatiquement établies au nom du Payeur, indépendamment du fait que le titre de transport soit destiné à un tiers (notamment un proche ou un enfant). Aucune modification a posteriori des factures ne pourra être effectuée, notamment en cas d'erreur dans les informations communiquées lors de la Commande. Toute inexactitude ou imprécision dans les Données fournies par le Payeur pourra entraîner des difficultés dans le traitement de la Commande, la facturation ou la gestion du Compte Mobilité.

Les Utilisateurs sont informés que le libellé sur leurs relevés bancaires au titre des prélèvements SEPA relatifs au paiement de leurs abonnements ou de leurs achats ponctuels pourra comporter l'une ou plusieurs des mentions suivantes :

- « Abonnement MyAstuce » ou « Achat My Astuce », selon la nature de la transaction,
- « Paynum », correspondant à la Solution de paiement utilisée,
- « Docaposte », en qualité de prestataire proposant la Solution de paiement,

L'Opérateur de la Plateforme MaaS n'encaisse à aucun moment les sommes versées par l'Utilisateur au titre des Commandes réalisées via la Plateforme MaaS.

Il ne détient pas les fonds, ne dispose d'aucun pouvoir de disposition sur ceux-ci et n'intervient ni dans l'exécution des opérations de paiement

Les sommes versées par l'Utilisateur sont encaissées et traitées directement par les acteurs légalement habilités à cet effet via la solution de paiement Paynum, pour le compte du Partenaire de mobilité concerné, conformément aux conditions applicables audit Service de Mobilité.

Pour toute question relative au paiement d'une Commande, l'Utilisateur peut contacter le service client de la Plateforme MaaS dans les conditions prévues à l'article 9 intitulé « Service client ».

- *Sécurité des paiements :*

Toutes les transactions effectuées via la Plateforme MaaS sont traitées via une Solution de paiement agréée, conforme aux normes de sécurité les plus strictes (notamment la norme PCI-DSS), garantissant la protection de vos informations bancaires. Les données bancaires que vous fournissez sont transmises et traitées de manière cryptée afin de protéger vos informations personnelles et financières.

- *Confidentialité des informations bancaires :*

Pour davantage de précisions sur les modalités de paiement et la gestion de ses informations bancaires, l'Utilisateur est invité à consulter les CGU applicables à chacun des Canaux ainsi que [la politique de confidentialité de la Solution de paiement](#).

6.1.3 Confirmation de la Commande

Une fois le paiement validé, le Membre recevra un courriel récapitulant sa Commande indiquant la nature et le prix des titres des Services de Mobilité achetés.

Il est recommandé au Membre de conserver et/ou imprimer le message électronique qui constitue une preuve de la Commande.

Les titres de transports achetés seront immédiatement disponibles à compter de la validation de la Commande sur le Compte Utilisateur.

La Métropole Rouen Normandie se réserve le droit de demander à l'Opérateur de la Plateforme MaaS de suspendre ou résilier un Compte Mobilité dans les cas suivants :

- manquement aux présentes CCU et/ou aux CGU des Canaux,
- fraude ou tentative de fraude
- usage abusif ou détourné des Canaux ou de la Plateforme MaaS.

6.2 Prix

Les Prix des Services de Mobilité et leurs modifications éventuelles sont fixés

- par l'arrêté tarifaire pour les transports publics, qui peut être consulté sur [le site](#).

Les prix peuvent être révisés, à tout moment, par les Partenaires et/ou l'AOM en fonction de facteurs externes (ajustement réglementaire, changement des coûts, etc.). L'Utilisateur sera informé des modifications tarifaires au moment de la réservation ou de l'achat.

Conformément à l'article L.1115-10 du Code des transports, l'Opérateur de la Plateforme MaaS agit en qualité de FSNM distributeur et ne peut en aucun cas modifier les prix fixés par les Partenaires et/ou l'AOM.

Les tarifs affichés sur la Plateforme MaaS correspondent strictement aux prix ainsi déterminés par les Partenaires et/ou l'AOM au moment de la réservation ou de l'achat.

7. Remboursement

Les Commandes sont soumises aux conditions d'annulation et de modification spécifiques à chaque Partenaire, telles que définies dans les tarifs et conditions générales de vente de ces derniers et, le cas échéant, dans l'arrêté tarifaire applicable.

L'Utilisateur est invité à consulter les conditions particulières de chaque Partenaire pour connaître les modalités de modification ou d'annulation applicables à son achat. Lorsqu'un remboursement est prévu par les conditions applicables, l'Utilisateur peut adresser une demande de remboursement de son achat en utilisant le formulaire de contact accessible depuis les Canaux et en sélectionnant la catégorie « Remboursement ».

Cette demande est transmise par l'Opérateur de la Plateforme MaaS au Partenaire concerné seul compétent pour apprécier le bien-fondé de la demande et décider, le cas échéant, de l'octroi d'un remboursement conformément aux Conditions Générales d'utilisation du Service de Mobilité concerné et/ou à l'arrêté tarifaire.

Sauf disposition contraires prévues dans les conditions applicables, le titre concerné ne doit être ni périmé, ni entamé, ni consommé pour donner droit à remboursement.

Le droit de rétractation applicable est celui prévu par l'arrêté tarifaire en vigueur ou, à défaut, par les conditions propres au Service de Mobilité concerné.

Les Conditions Générales d'utilisation des Services de Mobilité des Partenaires sont accessibles via les liens figurant sur l'application mobile et le site internet MyAstuce.

L'Opérateur de la Plateforme MaaS n'intervient à aucun titre dans la décision d'octroi du remboursement ni dans son exécution financière.

8. Paiement des amendes en ligne

La Plateforme MaaS met à disposition des Utilisateurs un service technique permettant le règlement en ligne des amendes émises par les Partenaires.

8.1 – Réseaux éligibles

Seules les amendes relevant des réseaux de transport des Partenaires et figurant dans la liste disponible sur le Site peuvent être payées via ce service.

La Plateforme MaaS n'intervient pas dans l'émission, la gestion, le traitement, la contestation ou l'annulation des amendes, qui relèvent exclusivement de la compétence du Partenaire émetteur concerné.

8.2 – Accès en mode invité

Le service de paiement des amendes est accessible sur la Plateforme MaaS sans création de Compte Utilisateur, en mode invité. Pour effectuer le paiement, l'Utilisateur doit renseigner :

- le numéro de contravention,
- la date de naissance du contrevenant,
- une adresse électronique valide.

L'Utilisateur garantit l'exactitude des informations saisies. La Plateforme MaaS ne saurait être tenue responsable en cas d'erreur liée à une saisie incorrecte ou incomplète des Données.

8.3 – Paiement et confirmation

Le paiement s'effectue en ligne par carte bancaire, via la Solution de paiement.

À l'issue de la transaction, une confirmation de paiement de l'amende est adressée à l'adresse électronique indiquée.

8.4 – Responsabilité

La Plateforme MaaS agit en qualité de prestataire de service technique et ne peut être tenue responsable :

- du contenu, de la régularité, du montant ou de tout litige (incluant la contestation) de l’amende,
- de l’absence ou du retard de mise à jour du statut de l’amende par le Partenaire concerné, y compris après un paiement confirmé via la Solution de paiement,
- de toute difficulté technique liée au système d'information du Partenaire ou à ses modalités de traitement des amendes.

Toute réclamation relative à l’amende elle-même doit être adressée directement au Partenaire émetteur.

9. Service client

Pour toute question ou requête ou pour tout avis ou retour à propos de la Plateforme MaaS MyAstuce, l’Utilisateur peut s’adresser directement au service client disponible au 02 22 55 01 34, ou remplir le formulaire de contact accessible depuis les Canaux.

Lorsque la demande de l’Utilisateur concerne un Service de Mobilité, y compris ses conditions d’exécution, de modification ou d’annulation, l’Utilisateur est invité à remplir le formulaire de contact disponible sur les Canaux. Cette demande sera transmise par l’Opérateur de la Plateforme MaaS au Partenaire concerné, seul responsable du Service de Mobilité en question, afin que ce dernier puisse apporter une réponse appropriée directement à l’Utilisateur.

Dans ce cadre, l’Opérateur de la Plateforme MaaS intervient exclusivement en qualité d’intermédiaire technique et commercial, chargé de la réception, de l’orientation et du suivi des demandes des Utilisateurs.

Il ne procède à aucun encaissement, aucun remboursement, aucune compensation, et ne dispose d’aucun pouvoir de décision concernant les aspects financiers liés aux Services de Mobilité. Les opérations de paiement sont réalisées par la Solution de paiement utilisée sur la Plateforme MaaS, sous la responsabilité exclusive des acteurs légalement habilités à cet effet, sans intervention financière de l’Opérateur de la Plateforme MaaS.

10. Responsabilité

10.1 Responsabilité des Partenaires

Le contrat relatif à la fourniture des Services de Mobilité est exclusivement conclu entre l’Utilisateur et le Partenaire concerné. L’Utilisateur n’ayant aucun lien contractuel avec la Métropole Rouen Normandie ni avec l’Opérateur de la Plateforme MaaS à cet égard. En conséquence, chaque Partenaire demeure seul responsable de l’exécution, de la qualité et du bon déroulement des Services de Mobilité qu’il fournit, conformément à ses propres Conditions Générales d’utilisation des Services de mobilité du Partenaire concerné et aux dispositions légales et réglementaires applicables.

En cas de dommage matériel et/ou corporel qui pourrait être causé à un Utilisateur dans le cadre des Services de Mobilité, la responsabilité incombe au Partenaire concerné, conformément aux conditions prévues dans le contrat conclu entre l’Utilisateur et ce Partenaire.

10.2 Responsabilité de l'Opérateur de la Plateforme MaaS

L'Opérateur de la Plateforme MaaS agit en qualité de FSNM distributeur au sens de l'article L.1115-10 du Code des transports. A ce titre,

- il intervient en tant que prestataire technique ayant intégré la Solution de paiement pour permettre l'achat et le paiement des produits tarifaires des Partenaires via la Plateforme MaaS, il s'engage à assurer la délivrance des titres dématérialisés achetés par l'Utilisateur sur la Plateforme MaaS;
- il n'assume aucune responsabilité quant à la qualité, à l'exécution ou au bon déroulement des Services de Mobilité fournis par les Partenaires et ne pourra en aucun cas être tenu responsable des Services de Mobilité fournis par les Partenaires, ni de l'exactitude des informations relatives aux disponibilités, horaires ou autres données transmises par chaque Partenaire ;
- il n'est en aucun cas responsable des retards de paiement ou des erreurs dans le processus de paiement attribuables à des défaillances des Partenaires.

La responsabilité de l'Opérateur de la Plateforme MaaS ne pourra être engagée à l'égard des Utilisateurs qu'en cas de faute avérée et dûment prouvée de leur part dans les limites de son activité.

10.3 Impact des impayés

11. En cas d'impayés récurrents de la part d'un Utilisateur, le(s) Partenaire(s) pourra(ont) décider de suspendre les titres et les abonnements de ce dernier, jusqu'à régularisation des sommes impayées.

Loi applicable / Règlement des litiges

Les CCU et le Contrat sont régis exclusivement par le droit français. Tout litige relatif à ce Contrat relève des tribunaux français compétents.

L'Utilisateur qui ne serait pas satisfait de la réponse apportée à sa réclamation pourra adresser sa demande au Médiateur Tourisme et Voyage. Aucune demande ne sera recevable en l'absence de saisine préalable du service client. Le Médiateur Tourisme et Voyage peut être saisi directement par internet en téléchargeant le formulaire de saisine : <http://www.mtv.travel> et en le retournant complété à l'adresse suivante : MTV Médiation Tourisme Voyage - BP 80 303 - 75823 Paris Cedex 17.

A défaut de règlement à l'amiable, l'Utilisateur a la possibilité de saisir le tribunal compétent sur le territoire duquel il est domicilié.

12. Traitement des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel de l'Utilisateur de la Plateforme MaaS sont collectées et traitées par la Métropole de Rouen Normandie en qualité de responsable de traitement, pour les seules finalités relatives aux fonctionnalités offertes par la Plateforme MaaS. Il est précisé que les différents Partenaires de transport peuvent avoir, eux aussi, la qualité de responsable de traitement des données personnelles de leur clientèle. L'Utilisateur est ainsi invité à se référer aux politiques de protection de la vie privée de ces différents Partenaires.

S'agissant des traitements opérés par la Plateforme MaaS, plus de précisions sur les finalités et modalités du traitement des données personnelles sont disponibles dans [la Politique de confidentialité](#) ou consultable dans votre agence MyAstuce.

13. Propriété intellectuelle

Les contenus, logo, marques et signes distinctifs et autres éléments des Canaux sont la propriété exclusive de la Métropole Rouen Normandie. L'ensemble des textes, graphismes, icônes, photographies,

plans, logos, vidéos, sons, marques, etc. et plus généralement l'ensemble des éléments composant les Canaux ne peuvent, conformément à l'article L. 122-4 du code de la propriété intellectuelle, faire l'objet d'une quelconque représentation ou reproduction ou modification, intégrale ou partielle, sur quelque support que ce soit, sans l'autorisation expresse et préalable de la Métropole Rouen Normandie ou des titulaires des droits concernés. Toute violation de cette interdiction constitue un acte de contrefaçon, passible de sanctions civiles et pénales.

De plus, les logos, marques, contenus et signes des Partenaires utilisés et affichés dans les Canaux sont leur propriété exclusive. Rien dans les Canaux ou dans les présentes CCU ne doit être interprété comme conférant à l'Utilisateur un quelconque droit d'usage ou de licence sur ces éléments. Toute utilisation des contenus des Canaux à des fins commerciales, publicitaires ou autres fins non autorisées est strictement interdite.

Les Utilisateurs s'engagent à respecter les droits de propriété intellectuelle relatifs aux éléments des Canaux et à ne pas porter atteinte à ces droits, notamment en évitant toute reproduction ou exploitation commerciale des contenus sans autorisation préalable.

Les codes sources et logiciels permettant le fonctionnement du Site/de l'Application sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle. L'Utilisateur ne dispose d'aucun droit sur ces éléments et s'interdit toute tentative d'accès, de reproduction, de décompilation ou d'utilisation non autorisée.

14. Liens hypertextes

Des liens vers des sites Internet appartenant à des tiers sont inclus sur les différents Canaux. Les Utilisateurs consulteront les mentions légales et conditions d'utilisation de ces sites ou applications tiers. L'Opérateur de la Plateforme MaaS comme la Métropole Rouen Normandie n'exerce aucun contrôle sur ces sites et ne peuvent être tenus responsables de leur contenu.

15. Durée et Résiliation

Les présentes CCU s'appliquent tant que l'Utilisateur utilise la Plateforme MaaS. L'Utilisateur peut résilier son accès à tout moment en supprimant son Compte Mobilité, selon les modalités détaillées dans les CGU des Canaux.

L'Opérateur de la Plateforme MaaS se réserve le droit de suspendre ou résilier l'accès d'un Utilisateur en cas de non-respect des CCU, de fraude ou de comportement abusif.

16. Modification et évolution des CCU

Les présentes CCU peuvent être modifiées à tout moment. La date de mise à jour est celle présente sur le texte. Les modifications s'appliqueront à toutes les Commandes passées dès la date de mise à jour des CCU.

17. Stipulations diverses

Le fait que l'Opérateur de la Plateforme MaaS ne se prévale pas, à un moment ou à un autre, d'une des dispositions des CCU ne pourra être interprété comme valant renonciation par ce dernier à s'en prévaloir ultérieurement.

Si une stipulation des présentes CCU venait à être entachée d'une nullité ou illégalité, entière ou partielle, elle serait réputée non écrite et serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente en ligne pour les sociétés ayant leur siège social en France, sans que cela n'affecte la validité des autres stipulations, sauf si la disposition déclarée nulle ou sans effet était essentielle et déterminante.